

Conseil d'école

Jeudi 19 octobre 2018

Présents :

Enseignants : Mme BRIAND – Mme LEVRARD – Mme DE SAINT JORRES – Mme HATTE – Mme LAURENT

Représentants de la commune de Cerisy-la-Forêt : Mme LENOIR, Mr GOUPIL

Représentants de la commune de Saint-Germain d'Elle : Mr BERTHOLON, Mr BLAKE

Représentants de la commune de Bérigny : Mr LECLUZE

Représentants des parents d'élèves : Mme BROTON – Mme LEMERAY – Mr GILLETTE – Mme REGNAULT – Mme LETELLIER – Mme LEMETAYER – Mme BINDER

Excusés : Mr LEDOUIT (maire de Cerisy-la-Forêt), Mme Loyer (Inspectrice de l'Education Nationale), Mr NEEL (DDEN)

Présentation des différents membres du Conseil d'école : chacun se présente nom/fonction

1 - Règlement intérieur du Conseil d'école

● **Composition du Conseil d'école** (article L. 411-1 du code de l'éducation)

Le conseil d'école est présidé par le directeur de l'école, Mme BRIAND pour l'école.

Les autres membres sont :

- - 2 élus soit le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal soit pour l'école Mr LEDOUIT et Mme LENOIR.
- - les enseignants de l'école (soit Mme LEVRARD, Mme De SAINT-JORRES, Mme HATTE et Mme LAURENT) et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- - Les représentants de parents d'élèves élus (nombre égal à celui de classe de l'école – pour les noms cf paragraphe suivant)).
- - Le DDEN (délégué départemental de l'Education National chargé de visite de l'école) soit Mr NEEL pour notre école.
- - L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, Mme LOYER qui assiste de droit aux réunions mais ne peut pas participer aux votes.

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections de parents d'élèves, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Il peut également au besoin, être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres. C'est ce que l'on appelle un Conseil d'Ecole extraordinaire.

Le Président peut en plus des personnes précédemment citées inviter les personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

● **Rôle et missions du conseil d'école : ses attributions.** (article L. 411-2 du code de l'éducation)

Le Conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités péri-scolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école et adopte le projet d'école
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Toute question évoquée à l'ordre du jour peut, à la demande d'un membre du Conseil d'école, faire l'objet d'un vote. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du conseil d'école s'y oppose et auquel cas le vote se fera à bulletins secrets.

Le règlement du Conseil d'école est présenté et voté à l'unanimité.

● **Rappel des fonctions et missions des représentants de parents d'élèves**

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils participent à la vie scolaire. Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école. *(On compte sur vous pour faire remonter les remarques des autres parents, si vous souhaitez mettre un point à l'ordre du jour, traiter d'un sujet je vous demande de bien vouloir m'en avertir 72 heures à l'avance pour que je le rajoute à l'ordre du jour.)*

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont des membres à part entière de ces instances participatives : ils ont une **voix délibérative (droit de vote)**

Ecole primaire publique du Carabe Doré : **5 classes donc 5 sièges à pourvoir en tant que titulaires**

Nombre d'inscrits : 161

Nombre de votants : 71

Suffrages exprimés : 62

Pourcentage de participation : 44,10 % (57 % l'an dernier)

Sont élus les 12 parents de la liste présentée soit :

Représentants des parents d'élèves titulaires : Mme LEMERAY Hélène, Mr GILLETTE Arnaud, – Mme LETELLIER Virginie, Mme BROTIN Laëtitia, Mme BINDER Gaïlen

Représentants des parents d'élèves suppléants : (les suppléants n'ont qu'une voix consultative mais peuvent assister aux conseils d'école).

Mme LEMETAYER Stéphanie, Mme REGNAULT Nathalie, Mme ROSALIE Fanny, Mme PIGNOLET Natacha et Mme MARIE-LECONTE Ludivine.

Merci aux parents qui se sont engagés. Nous sommes contents de voir que les parents sont nombreux à se présenter et à assister au Conseil d'école ce qui témoigne d'un intérêt réel pour l'école et son fonctionnement, nous nous en félicitons.

L'an dernier, une boîte aux lettres a été mise à disposition des parents de l'école afin de leur permettre de communiquer plus facilement avec leurs représentants qui pourront faire remonter leurs questions, remarques... en Conseil d'école

Il n'y a eu aucune remontée des parents d'élèves via cette boîte donc elle ne sera pas reconduite. En revanche, le trombinoscope des représentants de parents d'élèves sera reconduit et distribué aux familles et pourquoi ne pas mettre en place une boîte électronique pour les parents qui ne se déplacent pas à l'école ?

L'ensemble des membres du Conseil d'école vote à l'unanimité pour l'envoi des invitations aux différents Conseils et des Comptes rendus de ces derniers par mail. Une feuille circule pour compléter ou modifier les différentes adresses mails des différents membres du Conseil pour l'année scolaire 2018/2019.

2 – Rentrée 2018 : effectifs, répartitions et structure pédagogique.

Une rentrée qui s'est effectuée avec **119 élèves (128 l'an dernier)**

Une rentrée un peu bousculée avec la fermeture conditionnelle. Rentrée à 5 classes puis malheureusement la confirmation de la fermeture de la 6ème classe après comptage de la rentrée.

Les élèves sont donc répartis depuis la rentrée 2018 en 5 classes : *(rappeler les règles de répartition)*

- **TPS/PS de 23 élèves** dont 6 TPS/17PS avec Mme BRIAND et Mme GIRAUD
- **MS/GS de 24 élèves** dont 11 MS et 13 GS avec Mme LEVRARD
- **CP/CE1 de 23 élèves** avec 16 CP et 7 CE1 avec Mme DE SAINT-JORRES
- **CE2/CM1 28 élèves** dont 12 CE2 et 16 CM1 avec Mme HATTE
- **CE1/CM2 de 21 élèves** dont 6 CE1 et 15 CM2 avec Mme LAURENT

1 EVS, Mme TARIN Isabelle et 2 ATSEM, Mme GILLETTE Marie-Noëlle et Mme GUERARD Emilie s'ajoutent à l'équipe cette année à l'école.

Anglais assuré dans toutes les classes du CP au CM2

- CP/CE1 (*échanges de services*) et CE2/CM1 : Mme HATTE
- CE1/CM2 : Mme LAURENT

Décloisonnements :

- en cycle 1 les lundis et jeudis l'après-midi, pendant la sieste des PS. Les enfants de MS sont regroupés pour travailler ensemble avec Mme BRIAND sur la numération, les formes et la phonologie. Pendant ce temps là les enfants de GS travaillent sur ces mêmes compétences avec Mme LEVARD
- en cycle 2 les mardis et vendredis après-midi ou tous les CE1 travaillent ensemble tandis que les CP et les CM2 travaillent en petits groupes. (décloisonnements organisés avec les enseignantes de PS libérées sur le temps de sieste)

Rentrée 2019 : les effectifs sont prévus à ce jour à 125 élèves (estimation/naissances sur la commune)

Avec le retour à 5 classes (au lieu de 6) va se poser le souci de l'accueil des 2 ans pour la rentrée prochaine (avec une prévision de 24/25 élèves de PS)

La question de l'accueil des enfants de 2 ans est alors posée aux représentants municipaux par l'équipe pédagogique.

Alors qu'avec 6 classes, l'accueil des enfants de 2 ans se faisait sans difficulté, avec 5 classes peut-on toujours accueillir les enfants de 2 ans dans de bonnes conditions ?

Ne serait-il pas préférable de faire comme cela se faisait avant l'ouverture de la 6ème classe, d'inscrire les enfants de 2 ans sous réserve de places disponibles et d'un accueil possible ? Nous avons besoin d'un message commun auprès des familles. Mr GOUPIL, représentant de la municipalité de Cerisy-la-Forêt défend un accueil systématique des enfants de 2 ans à l'école pour dit il « éviter que des familles s'orientent vers une autre école et que l'école continue de perdre des enfants ». L'équipe pédagogique est plus réservée et demande un accueil sous réserve de la possibilité réelle d'accueil, il ne faudrait pas que l'accueil des 2 ans se fasse sans réflexion sur ce public particulier et au détriments des autres élèves dont la scolarité est obligatoire. (les enfants de 2 ans dont les parents veulent les scolariser s'inscrivent pour que l'on puisse connaître les besoins et ensuite on voit la possibilité ou non de les accueillir en fonction du nombre des autres inscriptions d'autant que l'on devrait compter de nouvelles familles l'an prochain et que les futurs Ps semblent déjà être nombreux. Mr GOUPIL et Mme LENOIR en parleront au Conseil Municipal et nous donneront l'avis de ce dernier avant la fin de l'année civile.

3 – Règlement intérieur de l'école

La directrice soumet au Conseil d'école le règlement intérieur qui s'appuie sur le règlement départemental disponible sur le site de l'école.

(cf Règlement intérieur de l'école)

Les modifications :

- **Retour à la semaine de 4 jours** avec des temps de classe de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Fin des TAP mais toujours un temps de garderie payant mis en place par la municipalité de 16h30 à 18h30.

- **Sécurité** : Il est précisé que les cordes à sauter, les billes, les élastiques, et les cartes de jeux peuvent être autorisés du CE1 au CM2 en fonction des enseignants mais en aucun cas les enseignants ne pourront être tenus responsables si ces derniers sont abîmés ou perdus. (et si cela ne se passe pas bien, ils peuvent être purement et simplement interdits). Cette année **interdiction d'apporter des ballons de la maison pour jouer au foot.**

Pas de jeux à l'école avant le CE1 car cela génère trop de conflits.

- **Interdiction des téléphones portables à l'école** : L'utilisation du téléphone portable peut nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration nécessaire aux activités d'enseignement, il diminue la qualité de la vie collective indispensable à l'épanouissement des élèves et peut être source de convoitise et de vols.

Pour toutes ces raisons, et comme prévue par la loi du 3 août 2018, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablettes, montres connectées par exemple) est interdit dans l'enceinte de l'école par les élèves. Les téléphones portables des élèves doivent donc être éteints et rangés pendant le temps scolaires (dans l'enceinte de l'école et durant toutes les activités scolaires organisées en dehors de l'école).

Toutefois, une exception de principe est posée par la loi qui permet l'utilisation de dispositifs médicaux connectés pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé.

De même, les élèves pourront utiliser un téléphone portable à des fins pédagogiques en accord et sous la responsabilité de l'enseignant et dans le cadre d'un projet validé par l'établissement (enregistrements, photos).

Les réponses en cas de manquement à la règle

Une réponse adaptée, individuelle et graduée, doit être apportée à toute utilisation du téléphone mobile au sein de l'école ou de l'établissement. Les modalités sont définies dans le règlement intérieur. Elle peut prendre la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire, heure de retenue, etc.), d'une confiscation de l'appareil désormais autorisée par la loi ou, pour les cas les plus graves, d'une sanction disciplinaire prévue par l'article R. 511-13 du Code de l'éducation.

Le règlement est voté et adopté à l'unanimité.

Il sera porté à la connaissance des familles via le site internet de l'école.

Un mot d'information sera adressé aux familles pour leur faire savoir et leur faire attester par une signature qu'elles en ont bien pris connaissance.

4 – Relation école/famille

Rappel du rôle du cahier de liaison et l'importance pour les familles de le signer.

Site internet de l'école <http://ecole-cerisy-la-foret.etab.ac-caen.fr>

Sur le site des informations concernant l'école (*compte-rendu de Conseil d'école, règlement intérieur...*), des informations concernant les classes et leurs activités avec des photos et/ou des productions d'élèves et des informations sur le temps péri-scolaire : menus de la semaine (onglet « mairie »)

Les représentants de parents d'élèves font remonter que les familles demandent la publication des menus de la cantine. Les Mme LENOIR, rappelle que les menus sont déjà publiés par la mairie et les représentants de parents d'élèves soulignent qu'ils seraient apparemment consultés davantage sur la page facebook de la mairie que sur le site de l'école.

Mais il serait bon de penser tout de même à les publier sur le site de l'école comme l'an dernier et Mme BRIAND dit qu'elle va faire son possible pour penser à valider les menus si un article est proposé.

Chaque enseignant(e) a organisé une réunion de rentrée pour présenter aux parents d'élèves le travail réalisé en classe et le rôle de chacun. Nous remercions les parents qui se sont déplacés *et nous nous félicitons de voir que ces réunions intéressent les familles : 17 familles/23 en TPS/PS, 17/24 en MS/GS, 15/23 en CP/CE1, 18/28 en CE2/CM1 et 9/21 en CE1/CM2*

Rappeler l'importance de la communication entre l'école et les familles – Les enseignantes et la directrice sont prêtes à vous recevoir pour échanger.. Ne pas hésiter à prendre un rendez-vous.(toujours plus constructif qu'un échange rapide et impromptu « entre 2 portes »)/

5 – La sécurité à l'école

51 – Exercice incendie

Un exercice incendie a eu lieu le mardi 25 septembre au matin.

Les enfants ont mis 30 secondes en élémentaire (*et l'enseignante de CE2/CM1 a mis autant de temps de plus pour sortir à son tour après avoir été couper l'électricité*) et 1m13 en maternelle pour sortir de l'école.

L'exercice a bien fonctionné, chacun connaissant bien ses missions (gaz et électricité ont bien été coupés, les portes fermées et l'appel fait à la sortie). Les élèves savent par où passer et ont maintenant bien repérés les panneaux de regroupement. Le bruit de l'alarme est bien identifié et désormais entendu de tous côté maternelle(elle a même été entendue par une classe élémentaire)

En revanche les alarmes côté élémentaire restent indépendantes et seule la classe près de l'alarme déclenchée entend. Ainsi si c'est l'alarme de la cantine qui est déclenchée, il faut que la classe de Mme HATTE pense bien à déclencher l'autre alarme en sortant.. Les élèves sont entraînés donc cela a bien fonctionné pour cet exercice mais si la classe n'était pas dans ses locaux à ce moment là? De même si c'est l'alarme entre les 2 classes qui se déclenche, les personnes présentes en cantine ne peuvent pas l'entendre surtout si on rajoute le bruit du service du midi.

L'enseignante de CE n'ira plus couper l'électricité car cela l'oblige à repartir en arrière.

En maternelle, l'atsem de TPS/PS a dû également rebrousser chemin car aucun adulte n'avait pensé à prendre les clés de sortie. On a réfléchi à laisser une clé près de la porte comme avant mais le problème c'est que celle ci a déjà disparu et ensuite qui a les clés et peut entrer ?? Donc quand elle ferme, l'enseignante laisse sa clé au crochet.

Un échange a alors lieu entre les différents participants sur la nécessité de pouvoir apporter aux élèves un apprentissage des 1ers secours comme cela se faisait avant avec la Croix Rouge et l'Office des Sports.

Voir avec le SDIS 50 pour une intervention gratuite possible.

52 - Exercice PPMS intrusion/attentat

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté en cas de risque majeur est rédigé dans chaque école et actualisé tous les ans ; il organise la mise en sécurité des enfants, à l'école, en cas de danger venant de l'extérieur de l'école. Il décrit les règles de comportement à adopter dans ce cas. Les élèves et les enseignants seront avertis par une corne de brume. Il est demandé aux parents de ne pas venir à l'école et de ne pas téléphoner. Une fiche explicative en ce sens sera distribuée avec le règlement intérieur.

Avec les attentats, un avenant intrusion/attentats a été ajouté au PPMS pour apprendre aux enfants à se mettre en sécurité (confinement) ou à fuir. Un guide est à la disposition des familles afin de leur expliquer les mesures en place dans les établissements scolaires sur le site education.gouv.fr

Les mesures de sécurité portent sur la prévention des risques et la préparation des écoles.

Le 1er exercice a été réalisé à l'école le mardi 16 octobre à 11h30.

Confinement des élèves dans le calme et autant que faire se peut dans le silence pendant 20 minutes (15 minutes pour les TSP/PS). Cet exercice a été préparé avant dans chaque classe par les enseignantes qui ont mesuré les termes utilisés et adapté leur discours à l'âge des enfants (ex : en maternelle, on a fait un cache-cache...) afin de leur faire adopter de bons réflexes sans générer d'angoisse. Exercice bien connu des élèves maintenant.

Bilan : les élèves ont bien joué le jeu – l'exercice ne les a pas surpris car bien préparé en amont et les enseignantes n'ont pas ressenti de stress pendant et après l'exercice.

Signal à revoir : le sifflet n'a pas été entendu de tous et ne peut pas être la solution d'alerte (il faut réfléchir à un signal que l'on pourrait activer et voir ou entendre depuis n'importe quel bâtiment – musique ou signal lumineux).

Il faudrait prévoir un système qui pourrait être actionné de n'importe quelle pièce. Lecture des propositions du BO n°15 du 13-04-17 « quels dispositifs pour l'alarme ».

Les portes des classes maternelle : installer un verrou sur les portes donnant accès à la salle de motricité (des 2 côtés?)

Cachette : se cacher ensemble semble plus rassurant pour les petits comme les grands (éviter les cachettes individuelles source de stress)

La municipalité demande à ce que les enseignantes mettent une pancarte devant les portails pour que les familles pensent bien à les refermer après leur passage.

52 – Lecture du DUER

- Pas d'alarme intrusion (+ murs de l'école très bas, on peut facilement passer par dessus et des parents le font malheureusement régulièrement montrant ainsi le mauvais exemple aux enfants)
- Pente pour accéder à la classe de CE1/CE2, pas de rampe pour éviter les chutes éventuelles.
- Trottoir dans la cour élémentaire (anciens urinoirs) est aujourd'hui inutile et régulièrement source de chutes.
- Mauvaises odeurs dans les toilettes. Les travaux réalisés cet été ont semble t-il réglé le souci d'odeur dans le hall qui donne accès à la cantine mais pas près de la classe de CM encore très gênée par ce souci.
- Des enseignants qui demandent une formation à utilisation des extincteurs et aux 1ers secours auprès des services de l'Inspection académique.

Registre accessibilité : en attente (mail envoyé en mairie)

Lors de ce Conseil, les enseignantes d'élémentaire présentes dans la cour au moment des entrées et des sorties des élèves font remarquer la dangerosité des parents qui traversent avec leurs enfants (pas toujours tenus par la main, ils suivent de loin) devant le bus scolaire. Il s'avère que ce dernier risque de ne pas les voir en redémarrant (angle mort devant) et que les piétons et les voitures sur la route ne se voient pas ou qu'au dernier moment.

Mme LAURENT propose de réaliser avec ses élèves des affiches pour mettre devant l'école et dans les cahiers de liaison pour sensibiliser les enfants et par leur intermédiaire les familles à ce réel danger.

Il a été également évoqué la possibilité que les locataires puissent tous passer par le portail donnant accès au parking. Ce qui éviterait les passages des locataires et de leurs invités par devant. Mme LENOIR dit que cette question pourra être évoquée en Conseil Municipal.

6 – Le projet et la vie de l'école

61 – Le projet d'école

Poursuite et continuité/projet d'école (3ème et dernière année)

1-Des élèves plus acteurs et plus impliqués dans leurs apprentissages ; qu'ils soient capable de visualiser leurs progrès et de faire état de leurs réussites comme de leurs difficultés.

Exemple d'actions retenues

- construction et mise en place d'un carnet de suivi des apprentissages en cycle 1 + inscription individuelle aux ateliers. Evaluer ses progrès et comprendre j'ai réussi si j'ai fait... élaborer ensemble les critères de réussites. Cette année réflexion de l'équipe sur comment le présenter pour ne pas le surchargé et qu'il reste lisible pour les familles. (harmonisation des pratiques et des présentations sur le cycle)
-
- Un contrat pour l'évaluation en cycle 2 et 3 pour guider les élèves dans leurs apprentissages et dans leurs révisions à la maison. Le contrat d'évaluation les rassure, dédramatise l'évaluation. Cela les aide dans leurs révisions et les rend plus autonomes. Elèves et enseignantes commencent à bien s'approprier les outils mis en place donc l'action est poursuivie dans le même sens cette année.

Des ceintures et des étoiles de compétences ont été mises en place. Des élèves qui se sont bien appropriés l'outil et qui deviennent de plus en plus autonomes dans leurs apprentissages.

2 – Développer le travail coopératif (pour développer le respect, la capacité à coopérer, à se décentrer, la patience et la tolérance...)

- Mise en place du tutorat et d'un brevet de tuteur entre les élèves (cela veut dire quoi être tuteur?), s'inscrire pour avoir de l'aide ou pour aider... Des enseignantes convaincues du bien fondé de cette action qui fonctionne toujours très bien quand elle est mise en place mais elle n'est utilisée que de façon ponctuelle. Des habitudes se mettent en place, à poursuivre et à travailler.

3 – Mieux lire, mieux écrire, mieux communiquer et mieux comprendre le monde

- lire ou raconter des histoires à une autre classe ou utiliser la vidéo pour raconter à une autre classe (ex : projet stop motion réalisé l'an dernier en collaboration TPS/PS/MS et CM1/CM2 que l'on peut voir sur le site de l'école)
- utiliser plus souvent la vidéo et les enregistrements pour améliorer les productions. Utiliser le numérique pour s'enregistrer ou se revoir pour pouvoir revenir avec eux sur la situation vécue et verbaliser le sens du progrès, des objectifs de langage maintenant qu'ils sont moins « en stress » avec ces habitudes de travail.

Les élèves se sont habitués à cette pratique et cela devient plus facile pour eux et la proposition d'aller raconter à une autre classe vient le plus souvent d'eux. Pratique étendue à d'autres disciplines comme les Sciences.

Vote : Projet d'école validé à l'unanimité

62 – Les actions pédagogiques prévues

- **Salon du livre** a eu lieu le 22 septembre dernier. Un projet d'écriture qui intéresse toujours autant les élèves comme l'équipe pédagogique.
- Découverte de l'exposition de Klass Van Huizen par les élèves d'élémentaire. (Abbaye)
- **Cycle natation.**
 - 22 novembre au 24 janvier pour les élèves de MS au CM2 (bassin de Saint-Lô)
 - 30 avril au 18 juin pour les TPS/PS (bassin de Graignes)
- **Rencontres sportives sur le temps scolaires** organisées par la circonscription de Saint-Lô Nord, les classes de TPS/PS et de MS/GS se sont inscrites aux rencontres athlétisme qui auront lieu en mai sur Saint-Lô
- **Cinéma grâce au réseau génériques**, les enfants de cycle 1 se sont inscrits pour aller voir « Le Quator à cornes »

en janvier – Les enfants des cycles 2 et 3 se sont inscrits pour voir « un conte peut en cacher un autre » en avril/mai.

- **Sortie pédagogique en forêt** avec les animateurs de la maison de la forêt pour toutes les classes de l'école les 8 et 9 novembre prochain. (*transport 105 euros par déplacement financé par le budget mairie et 3,50 euros par enfant réglé à la maison de la forêt par la coopérative scolaire*)
- **Projet « africain »** avec la compagnie au rythme du soleil est à l'étude pour avril/mai/juin prochain. avec comme finalité un spectacle. Ce projet serait financé par la coopérative scolaire (photos et vente de chocolats de Noël) + réunion prévue avec les membres de l'APE pour une aide éventuelle de leur part.

Objectif : continuer à travailler sur l'entraide et la coopération entre les classes ainsi que la confiance en soi

Développer des compétences musicales et motrice et s'ouvrir à une autre culture.

- **La bibliothèque municipale** : le mardi matin tous les 15 jours. Possibilité pour les enfants d'emprunter un livre pour lire à la maison. Service assuré par Chantal, bénévole.

– **Goûter de Noël et spectacle reconduit par la municipalité :**

Le spectacle de Noël aura lieu le lundi 17 décembre 2018 à 14 heures à la salle des fêtes avec la compagnie cédille, et le goûter avec venue du père-noël a été fixé ce même jour par l'APE et la municipalité.

- **Marché de Noël** prévu le 9 décembre prochain. (information aux familles à venir prochainement)

Fête de l'école : la date du 22 juin a été retenue

7 – Les temps d'activités autour de l'école

APC les mardis soirs par les enseignantes (pas obligatoirement leurs élèves)

1 heure de 16h30 à 17h30

Ce créneau ne semble pas porteur pour les plus grands.(activités extrascolaires, sport, musique...)

Mme HATTE et Mme LAURENT proposeront donc pour la période 2, un créneau le lundi midi (30 minutes) et un autre le mardi soir (30 minutes).

Mme LEVRARD et Mme DE SAINT-JORRES restent sur le créneau initial du mardi soir 16h30/17h30.

8 – Coopérative scolaire

Présentation rapide des comptes de coopérative et des actions réalisées l'an dernier.

Un grand merci aux familles pour leur participation cette année.

On a reçu cette année 1345 euros soit 11 euros par enfant en moyenne.(idem pour l'an passé)

8 – Travaux, entretien, matériel pour l'école

– Demandes de travaux à venir :

- Toilettes : mauvaises odeurs récurrentes signalées lors des derniers Conseil d'école : des travaux ont eu lieu pour y pallier mais malheureusement cela ne semble pas suffire pour les toilettes près de la classe de CM1/CM2 où l'odeur reste très inconfortable certains jours.
- - Mme HATTE demande s'il serait possible de prévoir l'achat de 4 casiers et de 4 chaises supplémentaires pour pouvoir utiliser les 2 tables commandées en plus par erreur. (des tables qui pour le moment ne servent qu'à poser des objets et c'est dommage)
- L'APE prévoit de repeindre les dessins dans les 2 cours d'école lors des prochaines vacances scolaires.
- Réhausser les clôtures de l'enceinte de l'école, prévoir un interphone aux barrières donnant accès aux classes + alarme spécifique PPMS intrusion (cf exercice PPMS)

Questions diverses

- Remerciements de Mme LAURENT à Mme CATHERINE pour le don de la grande table qui convient parfaitement dans la classe.
- La municipalité remercie l'APE pour son dévouement et pour avoir repris l'association dans des conditions difficiles après les démissions l'an dernier.
- Evaluations CP/CE1 : 3 sessions (2 en français et 1 en mathématiques). Les résultats seront communiqués aux familles à la rentrée des vacances d'automne. Toutes les familles seront reçues par les enseignantes individuellement.

La séance est levée à 20h 45

Mme LEVRARD
Secrétaire de Séance

Mme BRIAND
Directrice